




Informations de base	
<b>2025/0319(BUD)</b> BUD - Procédure budgétaire  Projet de budget rectificatif n° 3/2025 – adaptation des crédits de paiement, actualisation des recettes et autres actualisations techniques  <b>Subject</b>  8.70 Budget de l'Union 8.70.01 Financement du budget, ressources propres 8.70.49 Budget 2025	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">BUDG</span> Budgets		NEGRESCU Victor (S&D)	03/10/2025
Conseil de l'Union européenne				
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Budget		SERAFIN Piotr	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
03/10/2025	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2025)0850 	Résumé
17/11/2025	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	14878/2025	
17/11/2025	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
17/11/2025	Adoption du projet du budget par le Conseil		
20/11/2025	Vote en commission		
20/11/2025	Dépôt du rapport budgétaire	A10-0237/2025	
24/11/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/11/2025	Décision du Parlement	T10-0293/2025	Résumé
26/11/2025	Résultat du vote au parlement		
26/01/2026	Publication de l'acte final au Journal officiel		

--

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/0319(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/10/04105

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE778.228	29/10/2025	
Amendements déposés en commission		PE779.432	10/11/2025	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A10-0237/2025	20/11/2025	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T10-0293/2025	26/11/2025	Résumé
<b>Conseil de l'Union</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget		14878/2025	17/11/2025	
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission		COM(2025)0850 	03/10/2025	Résumé

Informations complémentaires			
Source		Document	Date
Commission européenne		EUR-Lex	

Acte final
Budget 2026/0005 JO OJ L 26.01.2026

**Projet de budget rectificatif n° 3/2025 – adaptation des crédits de paiement, actualisation des recettes et autres actualisations techniques**

Le Parlement européen a adopté par 519 voix pour, 99 contre et 45 abstentions, une résolution concernant la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2025 au budget général 2025: adaptation des crédits de paiement, actualisation des recettes et autres actualisations techniques.

Le Parlement a **approuvé** la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2025.

### ***Impact budgétaire global***

Le Parlement a pris acte du projet de budget rectificatif présenté par la Commission, et notamment de son incidence globale très faible sur les contributions RNB des États membres, et ce en raison de l'équilibre entre hausse des besoins de paiement et recettes supplémentaires.

### ***Politiques agricoles et régionales***

Les députés ont salué l'augmentation des crédits de paiement du Fonds européen de développement régional (FEDER) d'un montant de 2 milliards d'euros, parallèlement aux renforcements en faveur de la politique agricole commune (PAC) dans le cadre du virement global de cette année. Ils continuent de demander instamment l'accélération de la mise en œuvre des mesures relevant du FEDER, du FSE+ et de l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV), tout en se félicitant du taux d'utilisation plus élevé que prévu de la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP).

### ***Économies sur l'instrument d'appui technique***

Le Parlement a salué les économies (5 millions d'euros) réalisées dans les crédits d'engagement de l'instrument d'appui technique à la suite des gains d'efficacité résultant des procédures de passation de marchés concurrentielles.

### ***Retards dans les équipements douaniers***

Les députés ont déploré la baisse des crédits d'engagement (78 millions d'euros) et de paiement (48 millions d'euros) pour l'instrument relatif aux équipements de contrôle douanier en raison de retards affectant la mise en œuvre dans les États membres.

### ***Facilité pour l'Ukraine***

Le Parlement a pris acte du rythme de mise en œuvre des réformes et du ralentissement proportionnel de l'absorption des paiements de la facilité pour l'Ukraine. Il a reconnu qu'une partie des crédits non absorbés pouvait être reportée à l'exercice prochain. Il a encouragé tous les acteurs concernés à faire avancer les mesures liées aux réformes et aux investissements, comme les accords de financement mixte.

### ***Organismes décentralisés***

Les députés ont salué les adaptations, principalement techniques, de la contribution de l'Union à plusieurs organismes décentralisés mais ont toutefois déploré que la «restitution» des crédits d'engagement et de paiement des lignes budgétaires des organes respectifs aux lignes budgétaires des programmes concernés résulte du retard pris dans le recrutement de personnel ou dans le déploiement de nouvelles initiatives stratégiques et législatives telles que la stratégie en matière d'investissement de détail (qui touche l'AEMF et l'AEAPP), le pacte sur la migration et l'asile (qui touche l'AUEA), le train de mesures sur la sécurité maritime (qui touche l'AESM) ou la proposition relative aux nouvelles techniques génomiques (qui touche l'EFSA).

Les députés soutiennent intégralement l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux (ALBC), mais restent profondément préoccupés par les retards permanents observés dans la phase de mise en place.

### ***Recettes issues des amendes***

Le Parlement a salué l'inscription au budget de recettes supplémentaires d'un montant de 1.185,1 millions d'euros provenant des amendes et astreintes définitivement payées. Il estime que ces montants constituent de véritables sources de recettes pour l'Union qui permettent de réduire les contributions RNB des États membres.

### ***Excédent de ressources propres traditionnelles***

Les députés ont pris acte de la proposition visant à inscrire au budget un montant de 1.300 millions d'euros correspondant à l'«excédent de ressources propres traditionnelles» estimé, mais doutent de l'utilité d'actualiser les recettes provenant des droits de douane à plusieurs reprises en cours d'exercice.

### ***Adaptations salariales***

Le Parlement accepte d'intégrer l'impact budgétaire de ces adaptations sous la forme d'un amendement technique dans le projet de budget rectificatif n° 3/2025; cela implique une réduction d'un total de 78,8 millions d'euros en crédits non différenciés dans l'ensemble des lignes budgétaires et des sections concernées de la rubrique 7.

## **Projet de budget rectificatif n° 3/2025 – adaptation des crédits de paiement, actualisation des recettes et autres actualisations techniques**

Le **projet de budget rectificatif (PBR) n° 3** vise à mettre à jour les dépenses et les recettes du budget de l'Union européenne pour 2025.

### **1. Volet des dépenses**

Les principales modifications concernent :

#### **Hausse des crédits de paiement :**

- +2 milliards d'EUR pour le Fonds européen de développement régional (**FEDER**);
- +0,7 milliard d'EUR pour le Fonds social européen plus (**FSE+**);
- +357 millions d'EUR pour l'instrument relatif à la gestion des frontières et aux visas (**IGFV**).

Ces montants n'avaient pas pu être intégrés au virement global du 3 octobre 2025.

**Actualisation des besoins pour les accords de pêche durable:** au moment de l'établissement du budget 2025, plusieurs accords et protocoles mettant en œuvre ces accords étaient toujours en cours de négociation. La Commission propose donc d'annuler les montants en réserve qui ne seront pas nécessaires en 2025, soit 39,9 millions d'EUR en crédits d'engagement et 22,4 millions d'EUR en crédits de paiement.

#### **Diminutions de crédits pour :**

- **l'instrument de contrôle douanier**, en raison de retards affectant la mise en œuvre dans les États membres. Des changements de priorités ont entraîné une diminution des besoins concernant l'instrument en 2025, à hauteur de 78,03 millions d'EUR en crédits d'engagement et 47,86 millions d'EUR en crédits de paiement;
- **l'instrument d'appui technique**, à la suite des gains d'efficacité résultant des procédures de passation de marchés concurrentielles. Pour 2025, il est proposé de réduire de 5 millions d'EUR les crédits d'engagement;
- **la facilité pour l'Ukraine:** selon les dernières prévisions, un excédent de crédits de paiement de près de 1,2 milliard d'EUR devrait être enregistré d'ici la fin de 2025. Alors qu'environ 0,7 milliard d'EUR de cet excédent doit être reporté à 2026, le solde (469 millions d'EUR) peut faire l'objet d'un report à 2027, compte tenu d'hypothèses révisées en matière de décaissement.

#### **Ajustement de la contribution de l'UE à plusieurs organismes décentralisés:**

- Diminution des crédits pour l'Autorité de lutte contre le blanchiment (**ALBC**): étant donné que la plupart des recrutements n'ont eu lieu qu'au cours des derniers mois de 2025, le budget alloué aux frais de personnel ne sera pas intégralement utilisé. Il est donc proposé de réduire le budget de l'ALBC de 600.000 EUR en crédits d'engagement et de paiement pour 2025.
- Restitution de crédits par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (**AEAPP**) et l'Autorité européenne des marchés financiers (**AEMF**) en raison de retards sur la stratégie en matière d'investissements de détail. Le montant des réserves destinées à l'AEAPP et à l'AEMF, qui s'élèvent respectivement à 379.000 EUR et à 484.000 EUR, sera restitué.
- Renforcement des crédits d'engagement et de paiement, à hauteur de 700.000 EUR, destinés au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (**ECDC**) afin de couvrir l'incidence financière des fluctuations des taux de change.
- Diminution des crédits alloués à l'Agence de l'UE pour l'asile (**AUEA**): étant donné que l'AUEA devrait commencer à exercer la plupart de ces activités en 2026, il est proposé de réduire les crédits d'engagement de 48 millions d'EUR et les crédits de paiement de 45 millions d'EUR. Les crédits restitués seront transférés au mécanisme thématique du Fonds «Asile et migration» (FAMI).
- Restitution de crédits d'engagement et de paiement (6,4 millions d'EUR) au programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE) par l'Agence européenne des produits chimiques (**ECHA**) et l'Agence européenne pour l'environnement (**AEE**), en raison de retards dans l'adoption des propositions relatives à la gestion intégrée de l'eau/au paquet «zéro pollution», aux allégations écologiques et à la surveillance des forêts.
- Restitution de crédits d'engagement et de paiement (1,791 million d'EUR) au programme «Transports» du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) par l'Agence européenne pour la sécurité maritime (**AESM**) en raison de retards dans l'adoption du train de mesures sur la sécurité maritime.
- Restitution de crédits d'engagement (0,4 million d'EUR) et de paiement (0,8 million d'EUR) à la ligne relative à l'alimentation du programme pour le marché unique par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (**EFSA**), en raison de retards dans l'adoption de la proposition relative aux nouvelles techniques génomiques.

#### **Impact global sur les dépenses :**

- Crédits d'engagement : **-123,7 millions d'EUR**;
- Crédits de paiement : **+2.517 millions d'EUR**.

### **2. Volet des recettes**

En ce qui concerne les recettes, le présent PBR comprend des montants supplémentaires de 1.185,1 millions d'EUR correspondant aux amendes et astreintes définitives payées jusqu'au 30 septembre 2025 et de 1.300 millions d'EUR correspondant à l'excédent de ressources propres traditionnelles (RPT) estimé.

L'incidence globale sur le volet des recettes est donc une augmentation des contributions RNB de **31,9 millions d'EUR**.